

Assemblée générale du 1^{er} juin 2023

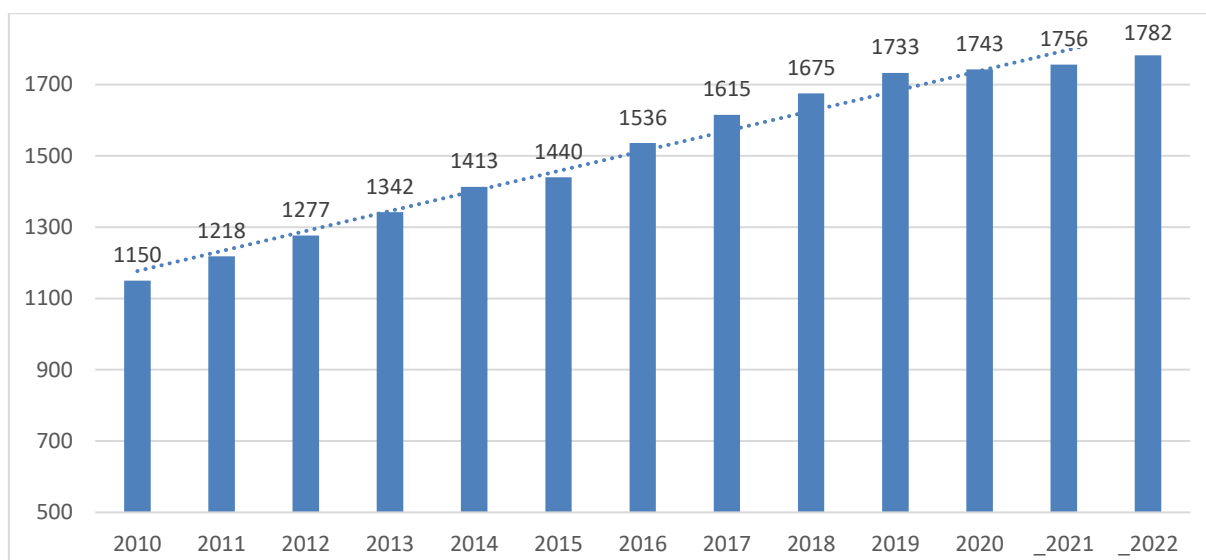
Rapport d'activités

SSP région Fribourg juin 2022 – mai 2023

1. Evolution du nombre de membres

La stabilisation du nombre de membres au cours de l'an dernier à laquelle on assiste depuis l'année 2019, après plus de 10 ans de forte croissance, s'est confirmée l'an dernier. Grâce à un nombre significatif de nouvelles adhésions (environ 230 sur l'ensemble de l'année), nous avons toutefois réussi à poursuivre la croissance du nombre de membres, ininterrompue depuis 2009, même si le rythme de croissance des effectifs s'est ralenti depuis l'année 2019.

Nombre de membres - 31 décembre



2. Activités syndicales

A. Négociations avec le Conseil d'Etat

Les années « Godel » (législature 2018 à 2022) ont été marquées par deux grands chantiers législatifs : la révision de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) et celle de la Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (LCPEF). Ces deux chantiers se sont conclus, sans aucun doute, sur deux reculs pour la fonction publique fribourgeoise : le passage à la primauté des cotisations a coïncidé avec une forte réduction du niveau des rentes ; la révision de la LPers s'est conclue par l'assouplissement de la procédure de licenciement. Dans ces deux cas, on peut estimer que l'absence d'un front uni entre le SSP et la FEDE a permis au gouvernement d'imposer ces reculs. Dans le cas de la révision de la LCPEF, parce que la FEDE avait donné son accord au projet du Conseil d'Etat ; dans le cas de la révision de la LPers,

l'objectif principal de la FEDE était de garantir ses propres acquis financiers (contribution de soutien de 2 francs), qui a primé sur tout le reste.

Au cours de l'année 2022, le SSP a essayé de mettre l'accent sur la question de l'indexation des salaires au coût de la vie. Dès la fin de l'été, nous avons lancé une campagne visant à ce que les augmentations de salaires permettent de compenser le très fort renchérissement constaté depuis décembre 2020, plus particulièrement dès le début de l'année 2022. Nous avons lancé une pétition à l'attention des autorités, qui a eu un fort succès, puisque nous avons récolté plus de 4'000 signatures. Une manifestation a été organisée en nombre 2022, avec malheureusement moins de succès que la pétition : seules 200 personnes ont participé à cette manifestation ce qui, il faut le dire, peut être considéré comme un échec. Toutefois, c'est un fait que nous avons réussi à thématiser largement la question de l'indexation des salaires, dans un contexte où le pouvoir d'achat a baissé de manière importante. Au final, la mobilisation du personnel a réussi à influencer, certes à la marge, mais à influencer tout de même sur l'employeur, puisque le taux d'indexation des salaires est passé de 2,55% à 2,74%.

En parallèle de l'indexation, l'autre dossier important concernant la pénibilité au travail, et les compensations nécessaires. Le SSP a élaboré un cahier de revendications, qui a été transmis au gouvernement. Une pétition a également été lancée concernant la pénibilité spécifique aux professions de santé.

B. Contribution de soutien et commissions paritaires

Après la décision du Grand Conseil de refuser la modification de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) concernant la contribution de soutien de 2 francs, prélevée tous les mois sur les salaires du personnel de la fonction publique – à l'exception de celles/ceux qui le refusent – et reversée exclusivement à la FEDE (ce qui est anticonstitutionnel), le SSP a fait le choix de contester cette décision – de même que le relèvement de la contribution de 2 francs à 2,50 francs – auprès du Tribunal cantonal. En date du 26 septembre 2022, le Tribunal cantonal a rejeté notre demande, pour des raisons de forme, tout en indiquant dans la décision la voie de recours à suivre (ce qui est extrêmement rare dans une décision d'un Tribunal). A la suite de cette décision, le Comité de région a décidé de rencontrer, de manière informelle, la Direction des Finances. Celle-ci a confirmé que son analyse de la situation était toujours identique à celle qui avait été faite par le précédent Conseil d'Etat – à savoir que le SSP avait droit à bénéficier d'une partie de la contribution de soutien. Il a été convenu que le SSP déposerait une nouvelle demande – selon les voies de droit indiquées par le Tribunal cantonal – et que les voies de recours pourraient ensuite être utilisées par notre syndicat pour obtenir une décision différente.

Par ailleurs, des représentant-e-s du SSP ont continué à siéger dans les commissions paritaires de l'Etat de Fribourg : Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) ; Commission sur le harcèlement ; Commission sur la santé et la sécurité au travail ; Commission EVALFRI.

C. Administration cantonale

Le SSP a poursuivi ses démarches visant à obtenir un nombre maximal d'enfants, de milieux d'accueil et de situations par intervenant en protection de l'enfance (IPE). Devant le refus des autorités, le groupe SSP-SEJ a saisi l'Organe de conciliation et d'arbitrage en matière de conflits collectifs impliquant le personnel de l'Etat de Fribourg (OOCA). Lors d'une séance de conciliation qui s'est déroulée le 7 octobre 2022, la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) a enfin accepté d'entrer en matière sur cette demande. Un accord a été passé, selon lequel la DSAS s'engage à aller dans cette direction, et à créer le nombre de postes de travail nécessaires pour permettre de respecter le nombre maximal d'enfants, de milieux d'accueil et de situations par IPE.

Au Service archéologique de l'Etat de Fribourg (SAEF), le SSP est intervenu afin de faire respecter les conditions d'hygiène et de sécurité au travail sur les chantiers.

D. Revalorisation salariale des professions de la santé

Après des années de mobilisation, et la saisine de l'organe de conciliation et d'arbitrage en matière de conflits de travail impliquant le personnel de l'Etat de Fribourg (OOCA), le SSP a – enfin – obtenu gain de cause pour les infirmiers/-ières expert-e-s en soins intensifs, urgences et anesthésie. Au mois de juillet 2022, le gouvernement a accepté de leur octroyer une classe de salaire supplémentaire, en les colloquant en classe de salaire 20. C'est bien la menace de la grève qui a permis d'obtenir ce résultat. Dans un premier temps, les infirmiers/-ières expert-e-s en anesthésie ont été exclu-e-s de cette revalorisation. Il a fallu, à nouveau, saisir l'OOCA – et une nouvelle menace de grève – pour obtenir gain de cause, en septembre 2022.

La mobilisation de poursuit pour obtenir la revalorisation salariale des autres professions de la santé : technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM) ; sages-femmes ; infirmiers/-ières ; ASSC, notamment.

E. Ville de Fribourg

Comme à l'Etat de Fribourg, le groupe syndical SSP – Ville de Fribourg s'est mobilisé sur la question de l'indexation des salaires. Face à un Conseil communal (de gauche) qui, dans un premier temps, a refusé toute négociation et ne voulait pas octroyer d'indexation supérieure à 2,55% (contrairement au Conseil d'Etat à majorité de droite), une partie du personnel de la Ville de Fribourg s'est mobilisée durant les débats sur le budget 2023 lors de la session de décembre 2022. Cette mobilisation a permis, au final, d'obtenir une indexation des salaires de 2,8% dès le mois de mars 2023.

F. Enseignement

Le SSP-Enseignement a participé à plusieurs rencontres avec la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC).

Le Groupe Enseignement, s'est beaucoup engagé pour renforcer l'ancrage du SSP dans les établissements scolaires. Des collectifs SSP existent et agissent dans plusieurs écoles : au collège de Ste-Croix et au Collège St-Michel, au CO de Pérolles et à Domdidier, à l'école primaire de la Vignettaz. D'autres groupes devraient se structurer ces prochains mois. A l'université et à la HETS, des groupes syndicaux se sont organisés dans le cadre de la campagne nationale *Stable jobs/better science* et de la mobilisation pour la Grève féministe du 14 juin.

Le SSP-Enseignement et l'AFEPS (Association fribourgeoise des enseignants d'éducation physique) ont continué leurs démarches afin d'obtenir l'égalité de traitement sur le plan salarial entre les enseignant.e.s du collèges et ceux/celles des écoles professionnelles. Des discussions en haut lieu, notamment avec la direction du Service de la formation professionnelle, sont prévues en juillet 2023 pour avancer dans ce dossier

Au S2, grâce au travail effectué depuis 2022, le SSP a obtenu l'augmentation de l'indemnité accordée aux enseignant.e.s pour l'utilisation de leur ordinateur privé. Cette dernière est passée de CHF 250 à CHF 310 par mois pour les enseignant.es travaillant à 50% ou plus.

Concernant l'école obligatoire, conformément aux décisions prises en 2022, le SSP-Enseignement a mené cette année une grande campagne contre la stratégie cantonale d'éducation numérique (EdNum), qui vise notamment à octroyer un ordinateur par élève au CO. Le Groupe Enseignement a lancé une pétition qui a été signée par plus de 2'200 personnes dont 1'600 enseignant.e.s. Plus de 40 établissements scolaires ont contribué à ce succès. Le Groupe a aussi organisé deux assemblées du corps enseignant ainsi qu'une

conférence publique consacrées à ce sujet et qui ont été très suivies. Des témoignages et des lettres de lecteurs/-trices ont été diffusées dans la presse syndicale et dans les médias locaux et régionaux. Cette campagne et l'engagement des militant.e.s du SSP se poursuivront jusqu'au verdict de la votation populaire (référendum financier obligatoire) prévue au premier trimestre 2024.

G. Secteur social subventionné

Entre juin 2022 et mai 2023, le SSP a coordonné un groupe de logopédistes, psychomotriciennes, de représentantes de chèches et d'écoles familiales qui demandaient des moyens supplémentaires pour les enfants à besoins spécifiques dans la petite enfance. Une pétition a récolté plus de 700 signatures en soutien à une motion au Grand conseil. Le SSP a mené campagne dans le secteur social afin de négocier l'introduction des dispositions de la Loi sur le Travail dans la CCT INFRI-FOPIS. Toutefois, l'assemblée générale du personnel des institutions sociales du 31 janvier 2023 a décidé de ne pas poursuivre la campagne. Le SSP a mené des actions collectives visant à améliorer les conditions de travail. Au secteur Socio-éducatif du Bosquet, une pétition du personnel sous forme de lettre ouverte au Conseil d'Etat adressée en janvier 2023 a permis d'obtenir l'instauration d'un audit de structure et la mise en place d'une timbreuse. Le personnel de Caritas suisse département Fribourg a mandaté le SSP en avril 2023 pour le représenter face à son employeur dans le cadre d'un conflit collectif. L'activité de l'AFRASE, association des ASE qui s'est constituée en 2019 au sein du SSP, a souffert de la crise du Covid. L'AFRASE est cependant restée active pour défendre la revalorisation salariale des ASE. Il a également été possible de présenter l'AFRASE/SSP aux apprenti-e-s de l'ESSG en 2023.

H. EMS et soins à domicile

Dans plusieurs EMS, des groupes syndicaux ont été créés et des actions collectives ont été menées pour défendre les droits du personnel et améliorer leurs conditions de travail. Le SSP est notamment intervenu aux côtés du personnel de la Rose des Vents dans plusieurs situations individuelles et dans un litige collectif portant notamment sur le non-versement des indemnités orange.

I. ASSC

L'AFDASSC compte 102 membres nets au 1^{er} janvier 2023. En 2023, L'AFASSC s'est présentée aux apprentis ASSC de l'ESSG de 3^{ème} année de formation. L'AFDASSC s'est essentiellement mobilisée dans le cadre de la campagne pour la classe 12 pour les ASSC. Une action portant sur la revalorisation salariale a été organisée le 8 mars 2023 et le 1^{er} mai 2023.

J. Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB)

Suite aux multiples changements au niveau de la direction et du Conseil d'Etablissement, les discussions avec les syndicats sont toujours en cours sur la poursuite des négociations en lien avec le protocole d'accord signé en 2017 et qui prévoit l'application à terme des conditions prévues dans la CCT HRC.

K. Structures d'accueil

Le SSP-Crèches a continué de se battre pour la défense et le renforcement des conditions de travail des travailleuses et des travailleurs du secteur. Au cas par cas, nous intervenons pour que les crèches acceptent au moins d'appliquer les recommandations de la FCGF (Fédération des crèches et garderies fribourgeoises) en matière salariale.

Le Comité crèche s'est réuni régulièrement pour jeter les bases d'une stratégie de développement de la participation des membres du secteur de la petite enfance à Fribourg. L'objectif est, pour commencer, de construire un réseau solide de personnes ressources susceptibles de diffuser et discuter les informations syndicales avec leurs collègues sur leurs lieux de travail. Ce travail s'est notamment concrétisé dans le cadre de la mobilisation pour la Grève féministe du 14 juin.

L. Femmes et féminisme

Le SSP a été l'un des moteurs de la campagne contre AVS 21 dans le Canton de Fribourg. Malgré l'acceptation au niveau national, le résultat au niveau Cantonal, avec 60% de refus a été le résultat d'une très bonne campagne. Le SSP bénéficie d'un 10% subventionné par la fédération pour l'organisation de la Grève féministe de janvier à juin 2023. La mobilisation est actuellement en cours sur les lieux de travail.

M. Publications et site internet

Le SSP a publié le journal « *Infos syndicales* », qui paraît 4 fois par année. Le SSP continue à mettre à jour, de manière régulière, son site internet : www.ssp-fribourg.ch